

# **PROCES VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018.**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 9 Mai 2018. La séance est ouverte à 20 heures.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ousmane SISSOKO

**Présents :** Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

**Excusés :** Dominique GOURDIEN, Patrick SAUVAGET, Frédéric LEAU

**Pouvoir :** Monsieur Patrick SAUVAGET a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY.  
Monsieur Frédéric LEAU a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRIMAULT.  
Monsieur Dominique GOURDIEN a donné pouvoir à Monsieur Guy LETANG.

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal du 5 Avril 2018.
- 2- Intervention de Monsieur CHOUANE, architecte du patrimoine, et de Monsieur GAUDAIS, technicien, concernant les travaux de l'église.
- 3- Délibération portant sur le plan de financement prévisionnel des travaux de chauffage, de mise en conformité électrique et de mise en valeur de l'église.
- 4- Délibération pour désigner les membres de la commission pour l'ouverture des plis pour les travaux de l'église.
- 5- Délibération portant sur le devis d'achat du mobilier de la garderie.
- 6- Délibération portant sur le devis de l'acoustique de l'annexe de la bibliothèque.
- 7- Délibération portant sur la demande de subvention à la DRAC pour le fond de livres de la bibliothèque.
- 8- Délibération portant sur le devis de voirie pour la reprise du rampant de la rue Alexandre Rousseau.
- 9- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'extension du préau du groupe scolaire.
- 10- Délibération portant sur la demande de subvention de l'USEP.
- 11- Délibération portant sur le devis pour remplacer la porte du sous-sol pour la mise en accessibilité.
- 12- Délibération portant sur le devis pour remplacer la porte de la garderie pour la mise en accessibilité.
- 13- Délibération portant sur l'avis du comité technique pour l'augmentation du temps de travail d'un agent technique.
- 14- Délibération portant sur le transfert à la Communauté de Communes Val de Gâtine de la compétence de montée en haut débit.
- 15- Questions diverses.

#### **1- Approbation du procès-verbal du 5 Avril 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal du 5 Avril 2018.

**2- Intervention de Monsieur CHOUANE, architecte du patrimoine, et de Monsieur GAUDAIS, technicien, concernant les travaux de l'église.**

Restitution du projet à partir d'un power point :

- Diagnostic
- Préconisation
- Simulation de la proposition
- Remise d'un plan détaillé de l'église

**3- Délibération portant sur le plan de financement prévisionnel des travaux de chauffage, de mise en conformité électrique et de mise en valeur de l'église.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande des subventions pour les travaux de chauffage, d'électricité et de mise en valeur de l'église.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANTS</b>
Travaux de chauffage et d'électricité	46 153,12	Réserve parlementaire	5 000,00
		CAP 79	11 538,28
Travaux de mise en valeur	38 446,88	CAP 79	9 611,72
		Autofinancement	58 450,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>84 600,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 600,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base à ses demandes de subventions ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**4- Délibération pour désigner les membres de la commission pour l'ouverture des plis pour les travaux de l'église.**

Madame le Maire propose de créer une commission pour l'ouverture des plis pour l'appel d'offre des travaux de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer une commission pour l'ouverture des plis pour les travaux de l'église ;
- De nommer :
  - o Monsieur Jean-Marie VIVIER
  - o Madame Sandrine POMMIER
  - o Madame Mireille BICHON
  - o Monsieur Ousmane SISSOKO

## **5- Délibération portant sur le devis d'achat du mobilier de la garderie.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ousmane SOSSOKO.

Monsieur SOSSOKO présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Manutan Collectivités, domiciliée à Aix en Provence (13290) concernant le mobilier de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 4 725,54 € H.T. (quatre mille sept cent vingt-cinq euros et cinquante-quatre centimes hors taxes) ;
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **6- Délibération portant sur le devis de l'acoustique de l'annexe de la bibliothèque.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Rev's Plafonds, domiciliée à Chey (79120) concernant l'acoustique de l'annexe de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Rev's Plafonds pour un montant de 1 547,34 € H.T. (mille cinq cent quarante-sept euros et trente-quatre centimes hors taxes) ;
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **7- Délibération portant sur la demande de subvention à la DRAC pour le fond de livres de la bibliothèque.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la librairie des halles, domiciliée à Niort, concernant le fond de livres pour la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet pouvant servir de base à une demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **8- Délibération portant sur le devis de voirie pour la reprise du rampant de la rue Alexandre Rousseau.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Colas, domiciliée à Chauray (79182) concernant la reprise du rampant de la rue Alexandre Rousseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 1 863,00 € H.T. (mille huit cent soixante-trois euros hors taxes) ;
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

### **9- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subventions pour l'extension du préau du groupe scolaire.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande des subventions pour l'extension du groupe scolaire.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANTS</b>
Travaux	32 870,00	DETR	9 861,00
		CAP 79	9 861,00
		Autofinancement	19 722,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>39 444,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 444,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base à ses demandes de subventions ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **10- Délibération portant sur la demande de subvention de l'USEP.**

Madame le Maire donne lecture de la demande de l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP) pour la subvention de l'année 2018.

La subvention représente la participation financière à trois transports, soit 4 € par enfant du primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une subvention à l'USEP d'un montant de 284 €.

### **11- Délibération portant sur le devis pour remplacer la porte du sous-sol pour la mise en accessibilité.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ASD Ouest, domiciliée à Nieul sur l'Autise (85240) concernant le remplacement de la porte de l'entrée du sous-sol de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ASD Ouest pour un montant de 1 244,71 € H.T. (mille deux cent quarante-quatre euros et soixante et onze centimes hors taxes) ;
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **12- Délibération portant sur le devis pour remplacer la porte de la garderie pour la mise en accessibilité.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ASD Ouest, domiciliée à Nieul sur l'Autise (85240) concernant le remplacement de la porte de l'entrée de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ASD Ouest pour un montant de 1 188,27 € H.T. (mille cent quatre-vingt-huit euros et vingt-sept centimes hors taxes) ;
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **13- Délibération portant sur l'avis du comité technique pour l'augmentation du temps de travail d'un agent technique.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable, en date du 27 Mars 2018, du Comité Technique pour l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 19,16 h à 21,16 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail du poste d'agent technique de 19,16 h à 21,16 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

## **14- Délibération portant sur le transfert à la Communauté de Communes Val de Gâtine de la compétence de montée en haut débit.**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2018 approuvant la prise de compétence –**contribution à la montée en haut débit sur les communes dont les travaux sont programmés par le Département**- au titre des compétences facultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 - d'approuver le transfert à la communauté de communes Val de Gâtine de la compétence facultative suivante :

**« contribution à la montée en haut débit sur les communes dont les travaux sont programmés par le Département »**

Article 2 - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **15- Questions diverses.**

**Ecole :** horaires pour l'année 2018 – 2019

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 50 à 12 h 05 et de 14 h 00 à 16 h 00

Mercredi de 8 h 50 à 11 h 50

**Stade :** Madame le Maire informe que la tribune du stade a été déconstruite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Christiane BAILLY	Dominique GOURDIEN	Ousmane SISSOKO
Karine GUILLOT	Guy LETANG	Stéphanie GRIMAUT
Régis VEILLAT	Patrick SAUVAGET	Mireille BICHON
-----absent-----	-----absent-----	
Jean-Marie VIVIER	Monique JODEAU	Sandrine POMMIER
Frédéric LEAU		
-----absent-----		